
ICANN76 | Forum de la communauté – Séance conjointe : Conseil d'administration de l'ICANN et GAC
Mardi 14 mars 2023 – 15h00 à 16h00 CUN

GULTEN TEPE : Bonjour, soyez les bienvenus. Nous allons commencer sous peu. Veuillez prendre vos places, merci.

Bienvenue à la réunion du GAC avec le Conseil d'Administration à l'ICANN76 aujourd'hui mardi 14 mars à 15 h heure locale. Comme il s'agit d'une séance publique, d'autres membres de la communauté peuvent être ici présents. Le personnel et les autorités du GAC encouragent les membres du GAC à donner leur nom et leur affiliation dans la fenêtre des participants pour avoir un registre exact de l'assistance. Pour garantir la transparence de la participation du modèle multipartite de l'ICANN, nous vous demandons de vous connecter avec votre nom complet à la séance de Zoom.

Si vous voulez poser une question ou faire un commentaire, écrivez dans la fenêtre du chat en commençant la phrase par « Question » ou « Commentaire » en anglais, tel qu'indiqué dans le chat. La fonction se trouve en bas de la fenêtre Zoom.

Dans cette séance du GAC, on a l'interprétation dans toutes les langues des Nations Unies plus le portugais. Vous pouvez choisir la langue dans laquelle vous allez parler ou que vous voulez entendre en cliquant sur l'icône d'interprétation sur la barre d'outils de Zoom.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Si vous souhaitez parler, veuillez lever la main et dès que l'on vous donnera la parole, habilitiez le micro et prenez la parole. Dites votre nom et la langue dans laquelle vous allez parler si ce n'est pas l'anglais. Parlez clairement et à un rythme raisonnable pour permettre une interprétation correcte. Assurez-vous de mettre sur muet tous vos autres dispositifs lorsque vous prenez la parole.

Cette séance est régie par les normes de comportement attendu de l'ICANN. S'il y avait des interruptions pendant la séance, notre équipe technique mettra en muet tous les participants.

Cette séance est enregistrée et tous les documents seront disponibles dans la page de la réunion ICANN76.

Je passe maintenant la parole à la présidente du GAC, Manal Ismail.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Bonjour, bon après-midi, bonsoir à tous. Soyez tous les bienvenus à la réunion bilatérale entre le GAC et le Conseil d'Administration. Je souhaite la bienvenue à tous les membres du GAC qui sont dans la salle et à tous les participants ici en présence ou à distance. Le GAC apprécie énormément ces échanges périodiques avec le Conseil d'Administration dans les réunions de l'ICANN.

Ici, nous avons une réunion d'une heure pour aborder les questions qui ont déjà été identifiées. Outre les questions du Conseil d'Administration au GAC, on va présenter certaines questions au Conseil.

Tout d'abord je vais passer la parole à Tripti Sinha pour des commentaires de départ.

TRIPTI SINHA :

Merci Manal. C'est toujours un plaisir pour le Conseil de participer à ces réunions qui sont vraiment importantes pour un dialogue constructif, pour échanger des idées et pour en arriver à un point commun. Nous sommes reconnaissants d'avoir quelques minutes de votre temps cet après-midi.

Avant de repasser la parole à Manal, je voudrais vous dire que c'est notre dernière réunion bilatérale avec vous à la présidence. Je tiens à vous remercier de permettre que Manal soit l'agente de liaison auprès du Conseil. Son travail a été fantastique, ses contributions ont été très profondes, avec beaucoup de connaissances. C'est un membre du Conseil d'Administration très apprécié. Vous allez nous manquer, Manal.

[applaudissements]

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Tripti. Il faut quelqu'un d'autre pour modérer la séance maintenant.

Les thèmes à aborder pour cette réunion seront les suivants. J'ai demandé la permission au Conseil pour accorder 10 minutes à la question que le Conseil d'Administration a posée au GAC et le reste du temps sera accordé à nos questions au Conseil.

C'est la question que le Conseil d'Administration a posée au GAC sur l'analyse de la manière de combiner l'efficacité d'une approche agile pour trouver une solution au problème. Compte tenu du besoin de

garantir la transparence et la responsabilité, quand cette approche serait la plus appropriée ? Et comment nous assurer de ne pas éviter certains sujets en particulier ?

Nous avons identifié quelques réponses. Les approches agiles sont utiles, mais on ne devrait pas les considérer comme des substituts réguliers d'une utilisation efficace et continue des PDP traditionnels. Étant donnée la portée limitée, les responsabilités des PDP ne devraient pas être déléguées. Utiliser des petits groupes est un exercice utile compte tenu qu'ils offrent un état approprié pour les discussions. La constitution de ces équipes, bien des fois, fait qu'il y a trop de représentants de la GNSO, ce qui peut peut-être causer des inconvénients pour discuter de certaines questions compliquées. Ce serait bénéfique que d'autres SO ou AC soient invitées à prendre part à ces groupes.

Une approche d'un dialogue de la communauté facilité comme pour les génériques fermés serait une approche plus productive pour le dialogue de la communauté. Nous considérons que le Conseil d'Administration devrait tenir compte de ce type de dialogue facilité en étant plus ouvert et transparent envers la communauté. Il n'est pas nécessaire d'utiliser à chaque fois les règles de Chatham House. Nous croyons que ce type de groupe devrait avoir une portée limitée et travailler pendant un délai bref. Les résultats devraient considérer aussi les contributions de la communauté et la rétroaction pour les PDP et ne pas déléguer les responsabilités du PDP dans ces groupes.

Ce serait notre réponse. J'espère avoir reflété les commentaires accordés entre nous et j'espère que la réponse sera utile pour vous.

Maintenant, passons aux questions du GAC pour le Conseil d'Administration. Voici la liste des questions que nous avons identifiées, notamment pour les nouvelles séries de nouveaux gTLD, l'utilisation malveillante du DNS, le système de divulgation du WHOIS, l'EAP de l'ICANN et pour finir, le mécanisme de protection des droits curatifs pour les OIG. Passons à la diapo suivante, s'il vous plaît.

Notre première question à traiter a trait aux séries ultérieures de nouveaux gTLD. Le GAC a pris note de l'approche prévue par le Conseil pour gérer les produits du rapport final du PDP SubPro de la GNSO, notamment les questions qui ont été identifiées comme en attente et qui font l'objet d'un dialogue ultérieur avec le conseil de la GNSO. Le GAC voudrait que le Conseil d'Administration porte une attention aux questions sur les recommandations finales des SubPro qui ont été identifiés en attente. Ceci inclut les engagements, les PIC, le soutien aux candidats, l'avis par consensus du GAC, les alertes précoces, les candidatures communautaires et les enchères. Passons à la suivante, s'il vous plaît.

Voici la question. Le GAC voudrait demander au Conseil d'Administration ce qui suit. Premièrement. Les positions du GAC sur les questions susmentionnées au-delà de l'avis du GAC et des alertes précoces du GAC ont été prises en compte par le Conseil. Comment le GAC participera-t-il au prochain dialogue sur ces questions ?

Et pour finir, si le Conseil d'Administration n'adopte pas toutes les recommandations de la GNSO, quel sera l'impact de ces décisions sur le chronogramme général de mise en œuvre pour aller de l'avant avec les procédures ultérieures ? Bien entendu, comme nous le disons

toujours, nous serons heureux d'être inclus dans ce dialogue futur et nous considérons aussi la possibilité de donner un avis sur certains des thèmes mentionnés. Merci.

TRIPTI SINHA : Merci de votre question, Manal.

AVRI DORIA : Merci beaucoup de votre question.

En premier lieu, je voudrais me concentrer sur la première question. Si l'on tient compte des points de vue du GAC, je crois qu'une partie des raisons pour lesquelles les questions sont en attente, c'est justement parce qu'on fait attention aux avis du GAC, de l'ALAC, du SSAC, de tous ceux qui ont fait des commentaires. Nous voulons nous assurer de le faire.

En ce concernant la participation du GAC, ceci a été reflété dans le panel de samedi. Sans doute beaucoup parmi vous n'ont pas eu la possibilité d'y participer, mais l'idée est que nous puissions parler avec tous pour pouvoir réunir tous les commentaires. Nous travaillerons avec les sous-groupes, avec les petites équipes et avec la GNSO si cela fonctionne. Nous sommes disposés aussi à parler avec ceux qui nous ont donné leurs avis pour nous assurer que ceci puisse être pris en compte de manière correcte.

Pour finir, je ne sais pas en réalité quoi répondre à cette dernière question. S'il y a quelque chose que le Conseil d'Administration rejette, ceci aura été soumis à un processus suffisamment approprié. Ce ne sont

pas les questions qui prennent du temps. Il y en a qui sont traitées aujourd'hui et il y aura du temps qui sera dédié à ce processus. Il y a un grand nombre de tâches qu'il faut mener à bien, comme les génériques fermés. Par la suite, il y a un processus qui vient. Ceci va prendre pas mal de temps, mais nous aurons le temps de dialoguer.

Pour le Conseil d'Administration, je ne sais pas ce que l'on va rejeter. On ne pense pas à rejeter des choses, mais en ce moment, rien ne me vient à l'esprit quant à cette question-là. Il pourrait y avoir un retard, mais en ce moment, je ne vois pas comment cela pourrait se passer. Il y a certaines questions qui exigent une décision critiquée et il y a aussi une question de temps ou de chronologie. Mais l'intention de parler avec tout le monde, de recevoir des commentaires, des avis, des inquiétudes, l'avis du GAC, pour nous assurer que tout soit abordé de la manière qui corresponde.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Avri.

Je fais une pause pour voir s'il y a des interventions de la part d'un collègue du GAC. Je vois une main levée sur Zoom, la Suisse. Jorge, allez-y s'il vous plaît.

SUISSE :

Jorge Cancio. Merci beaucoup, Manal.

Merci Avri. Je suis heureux de recevoir l'information que nous allons pouvoir participer à ces délibérations ultérieures. Mais je veux être très clair. Le commentaire collectif du GAC auquel on a fait référence n'est

pas un avis du GAC par consensus, mais il résume quand même les positions des gouvernements qui intègrent le GAC en ce qui concerne les questions non résolues. Le commentaire collectif correspond aux thèmes qui ne sont pas encore finis et que vous avez mentionnés.

Nous vous demandons de tenir compte de ce commentaire collectif et de le considérer comme si c'était un avis en majuscules qui nous inclus dans les conversations parce que sinon, l'alternative serait de mener toutes ces questions à un avis consensuel du GAC et cela ouvrirait toute une voie vers des complications procédurales que nous voulons éviter. Tout est suffisamment compliqué. Ce que l'on veut, c'est que vous teniez compte de nos contributions sérieusement et lorsque vous serez préparés pour prendre une décision sur toutes ces questions qui sont toujours ouvertes et qui ne sont pas finies, que vous en parliez avec nous.

Voilà ce que je voulais dire. Merci.

AVRI DORIA :

Merci beaucoup, Jorge. Merci la Suisse, évidemment. Je crois que nous allons tenir compte de tout cela au fur et à mesure que nous avancerons, comme nous l'avons fait jusqu'à présent. Je ne suis pas en mesure de dire que nous ne voulons pas le faire.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Jorge et Avri.

Je ne vois pas d'autres demandes de parole. Pardon, oui l'Iran. Allez-y, Kavouss.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Kavouss et Avri.

Maintenant, je ne vois plus de demandes de parole. Nous pouvons aborder le deuxième thème concernant les développements pour les séries ultérieures de nouveaux gTLD.

Le GAC apprécierait des rapports plus réguliers du Conseil d'Administration de l'ICANN sur l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS. La question est la suivante. Selon l'avis de Montréal de ne pas avancer avec la nouvelle série de nouveaux gTLD jusqu'à ce que l'on ait complété les recommandations considérées comme des prérequis de haute priorité et même les recommandations concernant l'utilisation malveillante du DNS, le Conseil d'Administration pourrait-il partager son point de vue du rôle des organisations en cours de l'organisation l'ICANN avec les parties contractantes quant aux recommandations 14 et 15 de la révision du CCT et si les négociations satisferaient à ces recommandations ?

En plus, quand pourrait-on penser à commencer à revoir la recommandation 22 de cette révision de la CCT qui demande la participation des parties prenantes pour débattre des meilleures pratiques mises en œuvre pour offrir des mesures de sécurité lorsque nous parlons de questions d'informations sensibles telles que la santé ou les questions financières ?

TRIPTI SINHA : Comme vous le savez, les DNS et l'atténuation de son utilisation malveillante sont l'une des priorités du Conseil d'Administration. Nous avons beaucoup avancé à cet égard et en réponse à cette question, Avri

parlera de la partie du CCT et je vous parlerai de ce qui se passe au cours des négociations contractuelles. Ensuite, je céderai la parole à Becky.

AVRI DORIA :

Si nous considérons les tableaux qui ont été élaborés par rapport à cet avis et toutes ces exigences nécessaires du CCT, ce sont des choses qui doivent être résolues avant de les publier dans le guide de candidature. Cela fait partie dans la liste d'un point préalable au fur et à mesure que nous avançons. Mais il faut que nous finissions cela avant de pouvoir publier un guide de candidature qui va respecter, je pense, les conditions exigées avant de commencer une autre série.

TRIPTI SINHA :

Merci beaucoup, Avri.

Lorsque nous parlons des négociations contractuelles, nous avons fait de grands progrès. Nous en sommes à un moment où les négociations mènent à des obligations contractuelles où les parties contractantes seront obligées d'interrompre ou d'atténuer tout effort qui serait lié à l'utilisation malveillante du DNS. Cela permet à l'ICANN de garantir un outil de conformité contractuelle pour parler avec les parties contractantes si l'on croit que l'on n'atténue pas ou que l'on n'interrompt pas l'utilisation malveillante du DNS. Dans l'avenir, il se peut qu'il y ait une élaboration de politiques qui soit plus prescriptive par rapport à l'atténuation de cette utilisation malveillante, mais c'est un progrès très important que nous avons fait dans ce contexte.

Je vais maintenant céder la parole à Becky.

BECKY BURR :

Bonjour à tous. Je crois que Tripti a clairement dit que ces négociations contractuelles liées à l'utilisation malveillante du DNS sont parvenues au Conseil d'Administration et à l'organisation par une initiative des parties contractantes ; c'est elles qui se sont rapprochées et qui ont dit « Nous sommes prêts et disposés à négocier des modifications contractuelles spécifiques pour faire face à la plainte la plus courante au niveau contractuel, à savoir qu'il n'y a pas de mécanisme pour exécuter ou pour mener à bien ce type d'atténuation. »

Comme Tripti l'a dit, nous allons avoir un outil pour que cela puisse être appliqué du côté de l'ICANN et c'est la première étape d'un processus très important. Mais ce n'est qu'une première étape. Ceci va permettre une élaboration de politiques au niveau micro au sein de la communauté pour pouvoir ensuite approfondir sur la manière dont les parties contractantes doivent intervenir, atténuer et prévenir l'utilisation malveillante dans les domaines définis.

Nous espérons qu'il y aura vraiment des processus d'élaboration de politiques auxquels participera la communauté entière, comme cela arrive généralement. Mais même si c'est un processus d'élaboration de politiques se produit, nous ne croyons pas qu'il s'agisse de la fin du chemin. Nous croyons que si nous avons un espace établi de confiance où les parties contractantes pensent qu'elles peuvent venir vers nous pour négocier et que nous puissions comprendre leur position et avancer ensemble, il se peut qu'il y ait d'autres étapes ou d'autres mesures supplémentaires ; il y aura d'autres initiatives.

Pour revenir aux recommandations 14 et 15, il n'y aura pas de contrat de registre ou de contrat d'accréditation des bureaux d'enregistrement dans le contexte de ce qu'est la série SubPro des nouveaux gTLD, comme cela a toujours été le cas. Ces contrats sont négociés entre les parties, mais ils sont soumis aux commentaires de la communauté, aux contributions de la communauté et à la révision de la communauté. Je crois que la réponse pour savoir si cela va satisfaire aux recommandations 14 et 15, je dirais que c'est un grand pas en avant que nous avons fait, mais ce n'est pas la seule occasion que nous avons de répondre à ces recommandations.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup, Avri, Tripti et Becky.

J'ai deux demandes de parole, d'abord l'Iran et le Royaume-Uni. L'Iran, allez-y.

IRAN :

Merci beaucoup de cette explication. Si nous parlons de l'utilisation malveillante du DNS qui a été pendant de longues années présente dans les discussions de la communauté, le Conseil d'Administration croit-il que le résultat réussi des négociations avec les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registre mettraient fin à l'utilisation malveillante du DNS ou bien croit-il qu'elles vont contribuer à l'atténuation ? Parce qu'il y a d'autres éléments qu'il faut considérer ou analyser, il y a d'autres actions qui doivent être exécutées et qui doivent être menées à bien.

À l'heure actuelle, il y a deux pays qui ont présenté un rapport sur l'utilisation malveillante et ce ne sont que deux pays. Lorsque nous parlons de cette dénonciation de l'utilisation malveillante, nous parlons de nombreuses utilisations malveillantes qui ne sont pas dénoncées parce qu'on ne sait pas comment le faire. Je vais en donner un exemple personnel. Je trouve bon nombre de ces situations, mais je ne les dénonce pas. Ces dénonciations ne sont pas la fin de quelque chose, elles se trouvent au beau milieu. Comment pouvons-nous faciliter ces possibilités de dénonciation et accorder à ceux qui ont des problèmes les moyens pour que l'on voie à qui il faut avoir recours pour que tout aille au même endroit et que l'on analyse et voit les actions que l'on peut mener à bien ?

À mon avis, même si ces négociations sont réussies, elles ne résolvent pas tout à fait la question de l'utilisation malveillante du DNS. Mais nous devons demander aux membres du Conseil d'Administration de nous présenter un rapport de progrès ou un rapport des activités entre cette réunion et la prochaine pour nous, les membres du GAC ou d'autres personnes de la communauté, et il y aura des réactions à cet égard.

Voilà ce que je voulais mentionner en ce moment. Merci beaucoup.

TRIPTI SINHA :

Merci beaucoup pour votre commentaire.

Je voudrais dire d'une manière générale que lorsque nous parlons de cyberutilisation malveillante, on ne peut pas l'éliminer. Nous pouvons la prévenir, nous pouvons l'atténuer. Même si cela constitue un pas en avant, personne ne peut dire de manière générale et absolue que les

délits vont disparaître. Aucun de ce type de délits ne disparaîtra. Nous faisons de notre mieux pour atténuer cela, mais au fur et à mesure que nous allons recevoir ou faire des dénonciations, c'est là que nous verrons diminuer le nombre de cas d'utilisation malveillante. Merci Kavouss de toute façon de votre intervention.

BECKY BURR :

Je crois que c'est un effort multifacette et c'est important de le dire. L'industrie en elle-même s'est « levée », comme l'institut sur l'utilisation malveillante du DNS qui reçoit et qui traite les réclamations concernant cette utilisation malveillante. L'idée est que ceci soit disponible pour tout le monde. Il n'y a pas que l'ICANN qui s'occupe de faire quelque chose. L'industrie fait quelque chose aussi en dehors de l'ICANN et cela s'ajoute au travail fait par l'ICANN.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup, Tripti et Becky.

Il y a maintenant le Royaume-Uni. Nigel, s'il vous plaît.

ROYAUME-UNI :

Nigel Hickson, représentant du Royaume-Uni auprès du GAC.

Je remercie le Conseil d'Administration d'aborder aujourd'hui ce sujet et de tenir compte des commentaires. Je voudrais faire deux remarques. L'une d'elles, malgré la rédaction du texte du 4 et j'en prends la responsabilité en ce sens-là, nous ne remettons pas en question la procédure des négociations contractuelles, bien au

contraire. Hier, nous en avons parlé avec les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement, ils ont été transparents et ils ont montré une prédisposition pour continuer la consultation avec la communauté avant la prochaine réunion.

La réponse du Conseil d'Administration à la question répond à plusieurs questions, il me semble. Mais du point de vue du processus parmi l'avis sur certains points, Avri en a mentionné un qui se rapporte à la révision de la CCT, il s'agit ici de réflexions. Nous voulons qu'il n'y ait pas de malentendu lorsque nous serons à la fin du processus et que nous nous disions : « Nous avons oublié ceci ou nous n'avons pas traité cela. » Il faut travailler ensemble sur ces thèmes pour que tout cela soit bénéfique pour toutes les parties. C'est ce que Becky a dit. Le Royaume-Uni est vraiment heureux de travailler sur l'Internet avec le réseau des juridictions des politiques sur l'Internet et avec l'institut sur l'utilisation malveillante du DNS.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup, le Royaume-Uni.

Comme je ne vois pas d'autre demande des paroles, nous allons aborder la prochaine image concernant le même thème et qui se rapporte aux négociations contractuelles.

L'ICANN et les parties contractantes ont négocié des dispositions contractuelles améliorées en matière d'utilisation malveillante du DNS. Le GAC comprend que l'ICANN prévoit de publier les changements proposés pour révision de la communauté et commentaires publics avant l'ICANN77.

Dans le communiqué de La Haye, le GAC a rappelé que l'organisation ICANN est particulièrement bien placée pour recevoir les contributions de la communauté en matière de politiques publiques et pour négocier les mises à jour des accords standards de registre et d'enregistrement. Ainsi, l'organisation ICANN peut bénéficier de la participation de la communauté en temps opportun et promouvoir la transparence.

Le Conseil pourrait tenir une session d'écoute sur les négociations contractuelles avant la publication des changements proposés pour commentaires publics. Une telle session serait axée sur les questions relevant du champ d'application des négociations convenues entre l'ICANN et les parties contractantes.

La question est la suivante. Le Conseil envisagera-t-il d'organiser une séance d'écoute sur les négociations sur l'utilisation malveillante du DNS dans le mois suivant la conclusion de l'ICANN76 ?

TRIPTI SINHA : Becky.

BECKY BURR : Tel que cela a été indiqué, les négociations contractuelles progressent et, comme d'habitude, le résultat de ces négociations sera des modifications proposées aux contrats et ils seront publiés pour consultation publique.

Le Conseil d'Administration en a discuté et considère qu'une fois que les parties contractantes et l'ICANN seront arrivées à un accord sur un texte proposé et que c'est publié pour consultation publique, il pourrait

y avoir des séances ouvertes au public. Nous espérons que lors de ces séances publiques, on pourra se concentrer sur les prochaines étapes, c'est-à-dire comment parvenir au PDP. Une fois que les contrats seront modifiés, tout le monde a plus d'opportunités de réviser et de modifier.

Toute la communauté aura l'occasion de faire des commentaires et nous, on mènera quelques séances sur la question. Une fois que les négociations seront finies. Dès que les contrats seront signés, l'objectif des séances ouvertes sera de travailler sur les prochaines étapes de ce processus.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup, Becky.

L'Iran s'il vous plaît.

IRAN : Merci beaucoup de votre explication. J'ai une question simple. Une fois que tout est à la disposition du public, que l'on reçoit de nombreux commentaires et qu'on a le retour, on négocie encore une fois ? Comment cela se passe-t-il ?

BECKY BURR : Les contrats sont publiés pour recevoir des commentaires publics. On reçoit les commentaires et on en tient compte. S'il y a des objections solides selon l'avis du Conseil d'Administration pouvant affecter la légitimité des négociations contractuelles, à ce moment-là, il faudrait faire un pas en arrière si l'on voyait qu'il y a quelque chose qui va contre

l'intérêt public. Mais la négociation a lieu entre les parties contractantes.

L'objectif de la consultation est de voir s'il y a quelque chose qui empêche de progresser, pas forcément de rouvrir les négociations sur tous les thèmes. Pour que ce soit clair, l'organisation a pris un engagement sur la portée des négociations et nous avons l'intention de respecter cet engagement. Voilà les termes sur lesquels les parties contractantes ont établi leurs engagements. Voilà donc pourquoi on a la période de consultation publique.

On pourrait rouvrir les négociations et nous pourrions également incorporer bien d'autres choses dans la négociation. Mais comme Nigel l'a bien mentionné, on a des pommes et des poires, mais aussi des bananes. Alors, on peut entendre ce type de commentaire et nous les comprenons bien. La question est que toute sorte de négociation qui puisse aller au-delà de la portée, en plus de trahir la confiance, va aussi retarder les temps et les bénéfices d'une modification contractuelle, quelque chose qui ne nous permet pas de continuer, qui aille contre les statuts constitutifs de l'ICANN, quelque chose avec un impact profond alors là, dans ce cas, le Conseil d'Administration va le considérer. Mais en réalité, nous voulons profiter des bénéfices des modifications contractuelles et avancer pour pouvoir passer à acheter les bananes dont Nigel nous parlait.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Becky. Je ne vois pas d'autres demandes de parole, alors nous passons maintenant à la diapo suivante, s'il vous plaît.

Voilà une nouvelle question. Le système de divulgation du WHOIS et en premier lieu, les demandes des organismes d'application de la loi. La résolution récente du 27 février sur la mise en œuvre du système de WHOIS a inclus une référence aux demandes des organismes d'application de la loi où l'on disait que le Conseil d'Administration de l'ICANN encourage le conseil de la GNSO à considérer la manière de promouvoir l'utilisation intégrale du système de la part des bureaux d'enregistrement de l'ICANN pour toutes les demandes d'accès aux données autres que celles soumises par les forces de l'ordre ou comme l'exige la loi applicable. Je ne vais pas tout lire, mais notamment, ceci nous a amenés à poser la question suivante. Il pourrait être interprété de suggérer que les demandes d'application de la loi soient exclues du système de divulgation du WHOIS. Est-ce que c'était l'intention du Conseil ? Si ce n'était pas le cas, nous suggérons que le Conseil apporte une clarification écrite afin qu'il n'y ait pas de confusion involontaire.

TRIPTI SINHA : Je vais redonner la parole à Becky.

BECKY BURR : Merci de votre question.

Ce n'était pas du tout l'intention du Conseil d'Administration d'exclure les demandes d'utilisation des données d'enregistrement à travers le système de divulgation du WHOIS de la part des organismes d'application de la loi. Au cas où il y aurait un ordre, les organismes d'application de la loi peuvent venir avec cet ordre et les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registre devront répondre à tout

cela par loi. On arrive avec un ordre et il faut le respecter. Voilà ce qu'on a voulu dire. Si on a besoin d'émettre une clarification par écrit, on peut le faire, mais l'intention était de reconnaître qu'il y a des situations où les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registre doivent respecter la loi et ceci exclurait ce système.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Becky.

Je fais une pause pour voir s'il y a des demandes de parole. Je vois Laureen, coprésidente du groupe de travail de la sécurité publique du GAC, qui demande la parole.

LAUREEN KAPIN :

Je parle à titre de coprésidente de ce groupe justement.

Ce serait peut-être utile de faire une clarification par écrit au lieu de voir toutes les transcriptions pour que ce soit clairement enregistré. Ce serait plus clair si c'était par écrit.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci à toutes les deux de votre participation. Je ne vois pas d'autres demandes de parole.

Nous pouvons donc continuer avec la diapo suivante, encore une fois en relation avec les fonctions à intégrer dans le système de divulgation du WHOIS. La question est la suivante. Le GAC a également jugé important de consigner correctement les informations concernant les approbations ou les refus des demandes, le moment de la réponse et

les raisons du refus et d'inclure un mécanisme permettant d'accueillir des demandes d'application de la loi confidentielle. Ces fonctions seront-elles intégrées au système ? »

Par la suite, on dit : « Le fondement de la résolution du Conseil de l'ICANN sur le système de divulgation du WHOIS indique que l'organisation ICANN est prête à intégrer les demandes suivantes de la communauté dans le système, de la fonctionnalité de connexion au système supplémentaire pour consigner les données associées aux demandes dirigées aux bureaux d'enregistrement qui ne participent pas et qui ont été identifiés comme des titulaires de données à faible risque du point de vue de la sécurité du système. Cette fonctionnalité supplémentaire sera intégrée dans le WHOIS une fois qu'elle sera opérationnelle dans les 11 mois ? »

TRIPTI SINHA : Elisa est là ?

YUKO YOKOYAMA : Elisa n'est pas là, mais je peux répondre en son nom.

TRIPTI SINHA : Avant de passer la parole à ma collègue, le Conseil a approuvé la mise en place du système qui est mis en œuvre. Je passe maintenant la parole à l'équipe de l'organisation ICANN.

YUKO YOKOYAMA :

Je suis en charge de l'équipe de mise en œuvre du système qui s'appelle service de demandes de données d'enregistrement. C'est le nom que nous avons donné à tout cela. Nous travaillons avec la petite équipe pour voir les données qui doivent être informées pour l'opération du système. Ceci inclut tout ce que vous demandez ici, depuis l'information sur les approbations ou lorsque l'on refuse des demandes, les motifs pour ces rejets et les temps de réponse. Il y a bien plus de choses spécifiées dans l'addenda rédigé par le sous-groupe de la GNSO pour le Conseil. Les données seront informées périodiquement dès que le système sera lancé.

Je veux rappeler au GAC qu'il s'agit là d'un système simplifié dont le but est d'opérer avec un maximum de deux ans, seulement dans le but de collecter des données pour apporter des informations aux délibérations entre le Conseil d'Administration et le conseil de la GNSO sur le SSAD, le système normalisé d'accès et de divulgation.

Comme cela a été indiqué dans les recommandations de politiques de l'EPDP phase 2, la finalité est de considérer tous les utilisateurs. Il y a un coût élevé qui a été identifié par l'évaluation de la conception opérationnelle en identifiant cette fonction. Nous ne recommandons donc pas d'inclure cela. Sans cette fonctionnalité, on ne pourra pas vérifier les demandes des organismes d'application de la loi pour lancer un processus différencié, comme celui que vous avez mentionné sur la confidentialité. Les fonctions supplémentaires vont être disponibles à partir du moment du lancement, c'est-à-dire vers la fin de cette année.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Je vois deux demandes de parole, l'Iran et le Brésil.

IRAN : Merci Manal et merci Yuko.

Je crois que ce rejet ou ce déni des demandes...

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : S'il vous plaît.

IRAN : Ce rejet par rapport aux demandes doit être basé sur des critères universellement accordés qui ne sont pas discriminatoires et qui sont inclusifs. Je crois qu'on ne peut pas y avoir d'autres critères. Pour dire ceci d'une manière brève, c'est ce qui est important. Lorsque nous parlons de la loi, nous ne parlons pas de la loi, parce que la loi et la législation des différents pays et l'application de ces lois sont différentes dans chaque pays. Donc, il ne faut pas qu'il y ait ce rejet, ce déni ou ce refus pour quelque chose qui ne soit pas inclusif et non discriminatoire.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Kavouss. Permettez-moi de passer la parole au Brésil et de voir s'il y a des réactions du Conseil d'Administration.

BRÉSIL : Je voudrais savoir s'il y a une confirmation pour ce projet qui est mis en œuvre de manière gratuite.

BECKY BURR :

Oui, c'est gratuit.

Et Kavouss, je comprends parfaitement bien ce que vous dites. Le problème et c'est un problème fondamental, c'est que chaque bureau d'enregistrement recevant une demande d'accès, quand il y a une législation qui l'exige, devra faire un examen des intérêts pour voir si la divulgation des données en réponse à la demande est justifiée sur la base d'un intérêt légitime. Ce n'est pas une décision que le système prendra. Cette décision sera prise par le bureau d'enregistrement individuel responsable du traitement des données. Cela concernera les lois de protection des données.

Je comprends exactement ce que vous demandez. Je sais qu'il y a beaucoup de personnes au sein de la communauté qui ont ce même sentiment. Il faut que les critères soient clairement définis. Il faut pouvoir dire si la personne faisant la demande recevra l'acceptation, le rejet ou le refus. Mais ce n'est pas la manière dont fonctionne le droit de protection des données. Ce sont les bureaux d'enregistrement individuels qui doivent respecter la législation de protection des données et c'est à eux de voir si la divulgation des données respecte la loi ou non.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup, Becky.

Je crois que nous pouvons passer à la prochaine diapo et au quatrième point concernant le programme d'assistance d'urgence.

Le GAC apprécierait le fait de recevoir plus d'informations en ce qui concerne les dates prévues et le développement de la conception du programme pour mieux comprendre l'initiative, sa portée, ses répercussions, la modalité de mise en œuvre et les partenaires potentiels. Pendant l'ICANN65 en Malaisie, la possibilité pour l'ICANN de développer un programme d'assistance et coopération plus structuré a été suggérée. Est-ce qu'on prévoit que ce concept de l'IAP soit inclus ?

TRIPTI SINHA :

Merci beaucoup, Manal. C'est un programme dont vous savez qui a été développé et mis en œuvre par l'organisation ICANN. Sally Costerton allait répondre à ceci, mais j'ai l'impression qu'elle a dû partir dans une autre réunion, mais il était prévu qu'elle soit là. Mandy ou Theresa, pourriez-vous répondre à sa place ? Est-ce que vous pouviez répondre pour représenter Sally Costerton ? Mes excuses pour vous avoir mis sous la sellette.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Sally n'est pas là ? D'accord.

MANDY CARVER :

Je ne parlerai pas au nom de Sally. Mais nous complétons le cadre. Ce sera un appel à propositions. J'essaie de lire, mais je sais que la question a déjà été posée.

Bien sûr, il y a quelques alliés et partenaires. Je vous demande de m'excuser parce que je n'ai pas devant moi le texte du RFP. Je crois que

nous allons répondre à cela plus tard. Je ne veux pas dire quelque chose qui ne serait pas précis ou exact.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup, Mandy.

Je vois que l'Iran a demandé la parole. Je ne sais pas si vous avez redemandé la parole.

IRAN : Oui, je l'ai redemandée.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : L'Iran et le Brésil.

IRAN : Quand on avait préparé cette question, j'avais fait une question qui était la suivante.

Même si nous sommes d'accord là-dessus, l'assistance de l'ICANN pour des cas d'urgence est limitée à certains domaines définis parce qu'il n'y a pas d'infrastructures. S'il y a un tsunami ou un tremblement de terre, toute l'infrastructure est endommagée. Il n'y a donc pas moyen de le faire autrement. Il faut travailler avec une contrepartie, l'UIT, l'Union internationale des télécommunications parce qu'eux, ils ont des mesures et des approches pour fournir une infrastructure et pour permettre à l'ICANN de travailler avec le DNS ou une autre structure.

Nous devons tenir compte de cette organisation mutuelle parce qu'il s'agit de deux organisations qui sont indiquées dans ce pays ici. À Guadalajara, on a eu cette collaboration mutuelle en 2010. Je crois donc qu'il faut cette collaboration et l'assistance de l'UIT pour fournir une structure temporaire et pour que vous donniez un autre type d'assistance.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup, l'Iran. Le Brésil maintenant.

BRÉSIL :

Pour parler des différentes réactions à propos de ce thème et pour collaborer dans l'orientation des futurs commentaires que pourrait inclure dans sa décision le Conseil d'Administration, je crois que c'est du nouveau tout cela, nous le savons tous. Et lorsque nous avons suggéré en Malaisie que l'on pouvait faire quelque chose d'autre en plus de ce programme d'urgence, nous pouvions mettre l'accent sur des situations d'urgence et proposer quelque chose de plus structuré pour la coopération sans notre cas. C'est pour cela que nous avons inclus cette question ici. Mais de toute façon, je veux ajouter quelque chose. Est-ce qu'il y a une idée sur le poste budgétaire pour ce faire ? Combien d'argent faudrait-il consacrer à cela ?

Et poursuivre sur ce que Kavouss a dit, nous devrions peut-être en parler à des organisations internationales qui sont plus expérimentées là-dessus, quelque chose qui s'étende sur le long terme, avoir une lettre d'entente pour considérer une coopération mieux structurée pour ce type de programme.

Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup, le Brésil. Oui, je vois qu'il y a d'autres réponses.

TRIPTI SINHA : Premièrement, je vais céder la parole à Theresa et ensuite à Mandy.

THERESA SWINEHART : Nous avons ici de nombreuses fonctions au sein de l'organisation qui coordonnent tout cela. Il ne s'agit pas seulement des situations que nous avons vues, mais nous voulons voir quelles sont les opportunités, analyser chacune des situations d'un point de vue particulier, parce qu'il y a différentes opportunités et différents partenaires avec lesquels nous pouvons travailler. Nous allons ensuite vous donner une réponse plus complète à cette question.

MANDY CARVER : Les commentaires qui ont été présentés font état aussi d'une résilience et d'une sécurité de l'Internet et des identificateurs uniques. Nous devons disposer de fonds pour maintenir l'accessibilité des opérateurs quand ils n'ont pas les ressources pour ce faire. Theresa a dit que cela se rapporte à la considération des situations individuelles parce qu'elles peuvent avoir différentes caractéristiques par suite de la nature ou de la nature de l'homme. Nous allons donc donner la réponse aux manifestations d'intérêt des tierces parties et cela doit se faire pour le 27 mars 2023. Nous avons avant collaboré avec les Nations Unies et les

OIG parce que nous avons la capacité pour le faire. Nous espérons bien avoir 1 million de dollars pour chacune des années fiscales de l'ICANN et le Conseil d'Administration va en parler aux tierces parties pour voir quels sont les besoins et les priorités et l'on va rédiger un rapport sur la fréquence et le montant de chacun des apports ou des contributions.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Theresa et Mandy. La dernière intervenante était Mandy, pour que cela apparaisse dans la transcription. Nous allons continuer la discussion de ce thème qui intéresse beaucoup le GAC.

Maintenant, nous aborderons le prochain thème qui se rapporte aux mesures de protection des droits curatifs pour les organisations intergouvernementales.

Le Conseil a récemment reçu en résumé des commentaires du personnel sur le PDP sur la protection des droits curatifs spécifiques pour les organisations gouvernementales internationales. Certains commentaires ont exprimé leur soutien. Il y a eu des commentateurs qui avait des préoccupations spécifiques, y compris avec la conséquence potentielle pour les inscrits si les OIG ne sont pas tenues de se soumettre à une juridiction criminelle.

En examinant le sommaire des commentaires publics sur le rapport final, est-ce que le Conseil d'Administration sait que les recommandations précisent expressément qu'une plainte doit également inclure un avis informant le défendeur de son droit de contester une décision UDRP ou URS en déposant une réclamation devant un tribunal ?

Deuxièmement, la BC ICA a participé à des recommandations qui ont reçu une désignation du consensus complet. Enfin, le vote du conseil de la GNSO pour approuver la recommandation de l'EPDP a-t-il été unanime ? Bien sûr, nous estimons qu'il y a eu un consensus plein pour chacune des recommandations de l'EPDP et c'est pour cela que le GAC donne son soutien à la mise en œuvre opportune ces recommandations.

Je ne sais pas si je donne la parole à Tripti maintenant.

TRIPTI SINHA :

Je passe la parole à Becky.

BECKY BURR :

En premier lieu, je remercie de tout mon cœur les membres du groupe et les représentants des OIG qui ont travaillé durement avec la GNSO pour parvenir à un bon résultat en matière de politique. Nous sommes tous vraiment satisfaits et nous partageons votre intérêt sur ces mesures curatives et leur mise en œuvre aussi rapide que possible. Je ne sais pas si l'on fera beaucoup de travail maintenant, mais nous allons commencer la mise en œuvre. Il va y avoir un plan de mise en œuvre qui sera publié. J'imagine qu'il va y avoir des questions que l'on voudra formuler, surtout les participants et même les représentants des OIG au sein du GAC.

Lorsque nous parlons de la question des acronymes et des sigles des OIG, l'avis du GAC datant d'il y a longtemps et cela a déjà été bien traité, disait qu'il y avait une possibilité que cela puisse être évité. Mais il y a

un système de notification préalable du Conseil d'Administration sur ces acronymes des OIG.

Le Conseil d'Administration a résolu en 2020 que cela n'était pas approprié à son avis et il a indiqué à ce moment-là qu'il allait demander à l'organisation de créer un système de notification post-enregistrement pour que les chaînes de caractères soient libérées une fois que l'on a reçu cette notification par enregistrement.

Bien sûr, nous avons besoin de créer des droits curatifs mis en œuvre aussi, mais la question est de savoir si le GAC considère toujours cet avis de ce système de notifications pré-enregistrement. Nous voulons savoir si c'est toujours la position du GAC, parce que si c'est le cas, nous devons entamer l'un des processus établis par les statuts constitutifs.

D'autre part, le système de notification post-enregistrement n'est pas encore établi. Il y a des chaînes de caractères qui incluent certaines présentations faites par les OIG. Nous avons demandé aux OIG de faire un remue-méninge pour voir ces chaînes de caractères dans l'entre-temps, pendant que les mesures curatives et leurs recommandations sont mises en œuvre sur ce système de notification post-enregistrement, cela prend est façonné. Cela prend une forme si cela ne décourage pas les intérêts légitimes d'autres chaînes de caractères qui peuvent appartenir à d'autres OIG en elles-mêmes. Donc, il faut voir s'il y a des manières plus créatives de pouvoir sortir de cette situation pour que cela puisse être enregistré et que les données soient disponibles aux fins de l'enregistrement aussi vite que possible.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup, Becky. J'ai Brian de l'OMPI et l'Iran. Mais nous avons déjà dépassé le temps.

OMPI : Pour les OIG et pour de nombreuses personnes, c'est quelque chose d'encourageant que de voir les signaux positifs qui nous aident à avancer vers la mise en œuvre. J'en ai parlé à différentes personnes pendant cette réunion pour essayer de mettre en bonnes conditions tous les engrenages.

Une idée que je voulais mentionner : nous pourrions avoir deux jours consacrés exclusivement avant la réunion du mois de juin pendant lesquels l'équipe de mise en œuvre pourrait se réunir pour peaufiner les détails de ces tâches afin d'éviter d'autres retards. Nous avons compris ce que vous avez dit sur la notification préalable et je crois me souvenir que lors de l'un des appels, on a discuté et on s'est mis d'accord sur le fait que cela allait être géré de la sorte. Je crois que cela a été enregistré. Bien sûr, nous faisons très attention à cela et nous pouvons apporter des modifications à l'avis, probablement pas pendant cette réunion, mais plus tard. Merci.

BECKY BURR : Merci beaucoup, ce serait très bon.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci. Je cède la parole à l'Iran.

IRAN :

C'est quelque chose de semblable à ce que Brian a dit, mais ce système de notification préalable à l'enregistrement et ce passage à un système de notification post-enregistrement, c'est quelque chose dont on a discuté avant le processus de recommandation. Si le Conseil d'Administration me le permet, je crois que nous devons non seulement penser à la notification post-enregistrement parce qu'on peut résoudre cela autrement. Mais ce qui est important ici, c'est la notification pré-enregistrement. En français, on parle de fait accompli. Il faut avoir une notification préalable au registre pour savoir ce qui se passe. Mais nous avons déjà cinq recommandations, donc il faut considérer les choses sous ce jour. Il faut que nous révisions ce qui a été fait il y a trois ans.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci. Je crois que nous sommes tous d'accord sur ce thème. Becky, je vous demande de m'excuser d'avoir dépassé le temps accordé.

Je ne voulais pas avoir de réaction avant les paroles de Tripti qui était très gentille, mais je veux vous dire que cela a été pour moi une expérience merveilleuse que de travailler au Conseil d'Administration. Cela était touchant. C'était complexe et cela a été un défi, mais j'ai senti qu'il y avait une récompense. J'espère que vous vous serez tous plus autant dans ce processus que je peux le faire. Merci beaucoup.

[applaudissements]

Et je demande à mes collègues du GAC de revenir à la demie pour que nous puissions commencer la rédaction du communiqué. Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]